



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Participation des employeurs au financement des transports publics urbains

Question écrite n° 38136

Texte de la question

M Patrick Devedjian expose à M le ministre des affaires sociales et de l'emploi la situation d'une entreprise qui doit verser un pourcentage sur les salaires au bénéfice du syndicat des transports (RATP). dont sont exonérés ceux versés aux personnes bénéficiant d'un logement de fonction dans l'enceinte de l'entreprise, notamment les gardiens et concierges. Une procédure exige que, contrairement à toute logique, bien qu'en étant exonérée, l'entreprise doive avancer les sommes non dues avec ses versements à la sécurité sociale, puis en demander ensuite le remboursement. Celui-ci n'interviendra d'ailleurs, après une demande très détaillée, que dans un délai d'un an. Il lui demande s'il n'estime pas, pour simplifier les tâches des entreprises, de mettre fin à une telle réglementation qui se traduit par le versement de sommes qui ne sont pas dues et qui ne sont remboursées que tardivement après la production de nombreux documents.

Données clés

Auteur : [M. Devedjian Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38136

Rubrique : Salaires

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1213